

POUR VOTRE SÉCURITÉ, FAITES ÉLAGUER



Informations et bonnes pratiques : www.securite-elagage.nc

Nouméa, 12 novembre 2019

EN PREVENTION DE LA PERIODE CYCLONIQUE : l'élagage des arbres

Pour la 3^{ème} année consécutive, les opérateurs en charge d'une mission de service public, OPT-NC, EEC et ENERCAL, rappellent aux populations l'importance de l'élagage avant la période cyclonique (de décembre à avril).

Elaguer pour éviter les dégâts sur les réseaux électriques et téléphoniques

Ce sont les arbres et la végétation qui génèrent le plus de dégâts sur les réseaux électriques et téléphoniques.

Lors du passage de « Vania » en 2011 et de « Cook » en 2017, **80 % des incidents et des dégâts sur les réseaux électriques et téléphoniques ont été causés par des chutes d'arbres.**

Pour réduire ces incidents (ruptures de câbles, chutes de poteaux...), les opérateurs invitent la population à procéder à l'élagage, l'étêtage ou l'abattage des arbres situés sur leur propriété à proximité des branchements et des réseaux.

Chaque propriétaire est responsable de son terrain

Rappelez-vous que l'élagage des branchements électriques situés sur les propriétés privées est à la charge du propriétaire qui est responsable des éventuels dommages causés sur les réseaux. Les dépenses de remise en état du réseau peuvent lui être facturées.

Faire appel à un élagueur professionnel formé au risque électrique

Les opérateurs recommandent la plus grande vigilance lors des travaux d'élagage ou d'abattage d'arbres et demandent aux propriétaires et/ou locataires de faire appel à un élagueur professionnel formé au risque électrique et équipé du matériel adapté.

Ne pas prendre en compte le risque électrique ou utiliser un équipement inadéquat peut provoquer de graves blessures, voire la mort par électrocution.

Une campagne de sensibilisation commune de l'OPT-NC, EEC et ENERCAL

Pour permettre à chacun de se préparer, une campagne de sensibilisation commune aux 3 opérateurs, OPT-NC, EEC et ENERCAL, est diffusée sur l'ensemble du territoire à partir du 11 novembre jusqu'à début décembre.

Cette campagne

- Invite les particuliers à faire réaliser les travaux d'élagage par une entreprise spécialisée, habilitée et formée au risque électrique (norme UTE C18-510),
- Rappelle les différentes distances à respecter entre les végétaux et les lignes (norme NF C11-201)
- Explique les responsabilités engagées en cas de dommage occasionné sur une ligne électrique ou téléphonique.

Toutes les informations sont disponibles sur le site www.securite-elagage.nc

Contacts Presse :



Camille DUMARTY - OPT-NC
camille.dumarty@opt.nc
Tél. : 26.82.38 | Mob. : 82.77.67



Laurence ESQUEDIN - EEC Engie
laurence.esquedin@engie.com
Tel +687 46 35 26 | Gsm +687 78 29 23



Nathalie KUREK - ENERCAL
n.kurek@enercal.nc
Tel +687 25 02 71 | Gsm +687 77 31 41